



demande de renseignement sur les déplacements

Par **fbims**, le **07/02/2013** à **18:17**

bonjour, je suis parti en déplacement pour une semaine avec un collègue sur Paris. Une fois rentré nous avons eu une réflexion enfin un avertissement par notre employeur. Nous avons terminé le chantier le jeudi en fin d'après-midi vers 17h environ. Il aurait voulu que l'on prenne la route pour les Landes soit environ 8h00 de trajet en voiture pour être à l'atelier le vendredi matin pour 7h30. Avons-nous le droit et l'obligation de cumuler une journée de travail et faire un peu plus de 700km dans la journée? et de reprendre le travail le lendemain enfin quelques heures après notre arrivée merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **18:27**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est un avertissement écrit car vous pourriez le contester par lettre recommandée avec AR...